

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Girard

<https://www.cadre21.org/membres/2b7b1d3f6cc0f34b4718f56f>

Date d'obtention : 2021-12-03 15:55:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer les jeunes impliqués

Recueillir des informations et des faits en lien avec la situation.

Évaluer les gestes posés (si malveillance ou impulsivité).

Limiter la propagation des images, protéger les personnes impliqués.

Contacter les services policiers pour les informer.

Entrer en contact avec la famille pour les informer de la situation et les sur les actions posées

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Être rassurant et bienveillant auprès des jeunes

- Éviter le jugement

- Contacter le service policier après la collecte d'information, c'est eux qui remettront les appareils et s'assureront qu'il n'y aura plus d'images compromettantes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aborder le sujet avec celui qui a reçu les photos et récupérer les appareils des élèves. J'ai l'impressions que certains élèves seront réticents à vouloir remettre le cellulaire.

L'appel aux parents m'apparaît aussi délicat. Il est important de les contacter, mais il demeure important de s'assurer de la compréhension du parent vis-à-vis la situation et des actions mises en place afin qu'ils comprennent nos actions pour protéger les jeunes impliqués